

**DEPARTEMENT DU BAS RHIN
COMMUNE D'ALLENWILLER**

Convocation le 15/03/2012
Affichage convocation le 15/03/2012
Dépôt/Affichage le jour de réception en Sous Préfecture

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°2-2012
EN DATE DU 20 MARS 2012**

Nombre de Conseillers élus :	11	En fonction :	11
Nombre de Conseillers présents :	10	Votants :	10

Le vingt mars deux mil douze à vingt heures, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- les Adjoints : M. STORCK Gérard et SCHNEIDER Jean Jacques
- Les Conseillers : Mmes ANTONI Cathy, BERLEMONT Nathalie, MM. JACOB Olivier, LORENTZ Bruno, OSTERMANN Ernest, SIMON Etienne et ZIMMERMANN Guy
Absente : Mme GROSS Laurence
Secrétaire de séance : SCHNEIDER Jean-Jacques

Ordre du Jour :

Désignation secrétaire de séance
2012-5. SIVOM des Communes forestières - Avis sur Sortie de la Commune de Zehnacker
2012-6. Autorisation Electricité de Strasbourg - Utilisation domaine public
2012-7. Urbanisme - Informations
Divers et communications

M. le Maire ouvre la séance à 20 Heures.

Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, SCHNEIDER Jean-Jacques est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2012-5. SIVOM des Communes forestières - Avis sur Sortie de la Commune de Zehnacker

Vu la délibération n°2012-2.1. en date du 31/01/2012 du Conseil Syndical du SIVOM des communes forestières d'Allenwiller et environs acceptant le retrait de la commune de Zehnacker (suite à la vente de sa forêt) notifiée le 3 février 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-19

Vu les statuts modifiés du SIVOM et notamment son article 6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le retrait de la commune de Zehnacker du SIVOM des communes forestières d'Allenwiller et environs
- accepte de ce fait, la modification des statuts du SIVOM y afférente

2012-6. Autorisation Electricité de Strasbourg - Utilisation domaine public

Le Conseil Municipal met à disposition d'Electricité de Strasbourg une bande de terrain (domaine public) située Rue d'Obersteigen et l'autorise expressément à y implanter un poste de transformation électrique.

M. le Maire est autorisé à signer tout document afférent à cette mise à disposition.

2012-7. Urbanisme - Informations

M. le Maire informe le Conseil Municipal des suites réservées aux demandes :

Permis de construire :

- SCI La Sommerau pour un permis de construire concernant la construction d'un espace d'exposition dans le prolongement du bâtiment existant sous le PC n° 06700412C0001 – accord du 19/03/2012
- M. et Mme SCHNEIDER Marc pour un permis de construire (maison d'habitation) Rue de Jetterswiller sous le n° PC06700412C0002 – accord du 19/03/2012
- PM INDUSTRIE pour un permis de construire concernant la construction d'un abri de jardin sous le PC n° 06700412C0003 – accord du 05/03/2012

Déclarations préalables

- Mme LERCH Christa pour le remplacement des tuiles, mise en place d'un bardage et modification d'un pignon, sous le n° DP 06700412C0003 – non-opposition du 02/03/2012

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45. Le présent procès verbal comportant les points 2012-5 à 2012-7 est approuvé et signé par les membres présents.

Le secrétaire de séance

SCHNEIDER Jean-Jacques